

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12/10/2015 à 18 heures 30
Mairie de St Sorlin d'Arves

Convocation à la réunion faite le 06/10/2015

PRESENTS : MM. BALMAIN Robert, BALMAIN Bernard, BAUDRAY Sandrine, ,
DIDIER Christian, CHAIX Michel, DIDIER Guy, GHABRID Karim,
BAUDRAY Fabrice, NOVEL Yoann, VERMEULEN Jean

ABSENTS : Mme CABARET Valérie,

1/ Liaison piétonne entre l'Eglise et Malcrozet : projet, financement...

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal le projet de liaison piétonne entre l'Eglise et Malcrozet, dossier réalisé par le Cabinet VIAL, mandaté par le SIVAV. Il informe son conseil municipal qu'en 2012 le SIVAV a été désigné Maître d'ouvrage pour ce projet afin de faciliter les démarches administratives et financières liées au projet. Le SIVAV a ensuite mandaté le Cabinet VIAL en qualité de co-maître d'ouvrage. Les études du projet étant actuellement clairement définies, la phase d'appel d'offres doit être lancée. Le SIVAV sollicite la Commune de Saint Sorlin d'Arves pour l'approbation du dossier et le financement de l'opération s'élevant à : 148904 € HT soit 178684,80 € TTC (données estimatives).

Décision : Le montant de l'opération soit 178684,80 € TTC devant être versé intégralement au SIVAV avant la fin 2015, le conseil municipal décide d'abandonner le projet de liaison piétonne entre l'Eglise et Malcrozet, le budget de la Commune ne pouvant pas supporter cette dépense en 2015.

2/ Devenir du chalet le Sovaje : déclassement du bâtiment du domaine public et intégration dans le domaine privé

a/ Le bâtiment communal « chalet le Sovaje » n'étant plus affecté au service d'école publique depuis 1879, Monsieur le Maire demande à son conseil municipal le déclassement de ce bien du domaine public et son intégration dans le domaine privé de la Commune.

Décision : Déclassement du bâtiment "Le Sovaje" à Pierre-Aiguë du domaine public communal et intégration dans le domaine privé communal.

b/ Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la Commune d'Abbeville cessera de louer le chalet le Sovaje à compter du 31/12/2015. Il demande à son conseil municipal de se prononcer sur le devenir de ce bâtiment.

Décision : Accord de principe pour la cession de ce bâtiment et lancement des démarches administratives préalables.

3/ Rénovation du four communal

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal le dossier projet de rénovation du four communal situé au lieu-dit « La Ville ». Il présente également le coût des travaux s'élevant à 47052,92 € HT soit 56463,50 € TTC et comprenant les travaux suivants : Piquage des murs, réfection des façades, dallage, bardage intérieur

Décision : Approbation du projet de rénovation du four communal, des devis de l'entreprise GOCDU s'élevant à 44450 € HT soit 53340 € TTC et de l'entreprise Apprin Matériaux s'élevant à 2602,92 € HT soit 3123,50 € TTC. Demande au Département une aide financière pour la réalisation de ce projet et une autorisation pour débiter les travaux avant l'octroi de la subvention.

4/ **Accessibilité des bâtiments publics dont discussion pour l'aménagement de la Maison du Tourisme**

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal les rapports diagnostic Accessibilité des bâtiments publics réalisés par le Bureau Véritas en novembre 2014. Il propose à son conseil municipal de traiter ces dossiers comme suit :

- Bâtiment le Sovaje : le bail de location (pour centre collectif) se termine le 31/12/2015. La vente du bâtiment étant programmée, aucun travaux ne sera effectué : demande de dérogations dans l'attente de la future activité exercée dans ledit bâtiment.
- Cabinet Médical : demande de dérogations pour impossibilité technique (cet établissement accueille déjà et depuis de nombreuses années des personnes à mobilité réduite et leur accueil a toujours été réalisé dans de bonnes conditions : accès aux différentes salles de visite suivant les pathologies)
- Musée : demande de dérogations dans l'attente d'un réaménagement futur du bâtiment communal
- Crèche L'Ouillon : travaux à réaliser en 2016
- Police Municipale : travaux à réaliser en 2016
- Toilettes du Plan d'eau : travaux à réaliser en 2016
- Toilettes du Plan du Moulin : travaux à réaliser en 2016
- Mairie : travaux à réaliser en 2016
- Agence Postale Communale : travaux à réaliser en 2016
- Maison du Tourisme et Salle Pierre Balmain : réflexions sur l'aménagement futur pour rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite
- Ecole : réflexions sur l'aménagement futur

Décision : Approbation des demandes de dérogations pour les bâtiments : Le Sovaje, Cabinet Médical, Musée, Crèche l'Ouillon, Police Municipale, Toilettes du Plan d'eau et du Plan du Moulin, Mairie et Agence Postale Communale. Pour la Maison du Tourisme, la Salle Pierre Balmain et l'Ecole, des travaux de faible importance financière peuvent être réalisés mais une étude approfondie sur le réaménagement des bâtiments est nécessaire avant la prise de décision. Des dossiers de demande de subvention seront sollicités auprès du département.

5/ **Travaux en cours**

- Rénovation de la première partie du mur du cimetière
- Extension crèche : attente du permis de construire et de la décision de la Copropriété L'Ouillon
- Virage du pré

6/ **Présentation du futur site internet de la Commune**

Décision : Après la présentation du futur site internet de la Commune, il est décidé de le mettre en ligne et de l'agrémenter au fur-et-à-mesure des informations et des besoins des administrés.

7/ **Divers**

Approbation de la convention entre le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie et la Commune pour le traitement des dossiers retraite.

Approbation du contrat de vérification et de maintenance de la via ferrata par Techfun : contrat triennal, coût pour la 1^{ère} année 3823 € HT soit 4587,60 € TTC